

Compte rendu du conseil d'école du mardi 2 mars 2021

Présents

Parents d'élèves : Mme Hurbe, Mme Quétel, Mme Desbordes, Mme Normand, Mme Mme Barrot, M Soirat et M Tharaud

Enseignantes : Mme Lamonnerie (directrice et présidente du conseil), Mme Dardilhac, Mme David, Mme Trarieux, Mme Decressac, Mme Baylet, Mme David, Mme Chauvier, Mme Thomasson (complément de service de Mme Lamonnerie , non votante)

Municipalité : Mr Gerville-Réache, maire de Nexon et Mme Beaupuy, chargée des affaires scolaires

DDEN : Mme Marcelot

Invité : Mr Reymbaut, Inspecteur de l'Education Nationale, Limoges 6

Début du conseil à 18h 10

Après un tour de table et une présentation de l'ordre de jour, le conseil a traité les points suivants

1/ Préparation de la rentrée 2021 :

La prévision d'effectif pour la prochaine rentrée est de 163 élèves pour l'instant.

Cette rentrée verra aussi la création d'un dispositif ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) dans notre école qui comptera au maximum 12 élèves qui seront inscrits dans les autres classes de l'école. Il y aura donc un coordinateur ou une coordinatrice ULIS qui gèrera ces élèves et organisera l'inclusion et les emplois du temps de chaque enfant en lien avec les enseignantes. Ce personnel est un enseignant bénéficiant d'une formation spécifique. De plus, un AVSH est mobilisé sur ce dispositif.

Des travaux sont envisagés afin de faire un nouvel espace classe en cloisonnant l'actuelle salle des maîtres/BCD en deux. Le financement du matériel est en cours de réflexion avec la municipalité (mobilier, VPI, tableau...)

Les parents d'élèves demandent sur quelle initiative ce dispositif arrive à l'école de Nexon. M Reymbaut répond que c'est sur une initiative collective : institution/municipalité/école et que c'est un besoin dans le secteur puisque les enfants bénéficiant de ce dispositif viendront de différentes communes plus ou moins proches autour de Nexon. Le maire ajoute qu'il n'y a pas de tension démographique pour l'instant mais que c'est intéressant de ce point de vue ainsi que d'un point de vue citoyen et pédagogique. Une autre question est posée : quels enfants bénéficient de ce dispositif. Réponse est faite que les enfants concernés rejoignent ce dispositif après notification par la MDPH.

2/ Organisation du temps scolaire à la rentrée 2021 :

Cette organisation est modifiée en ce moment compte tenu du protocole sanitaire avec des horaires décalés en 3 groupes à l'interclasse afin d'organiser le service de restauration et respecter les 2 m préconisés dans le protocole, pour que les enfants aient le temps de manger et que le temps de désinfection entre chaque service soit suffisant. Le point positif est que les repas sont plus calmes.

Notre école fonctionne sur 4,5 jours qui est le fonctionnement légal. Se pose la question du fonctionnement dérogatoire sur 4 jours souhaité par les collègues de maternelle, quelques collègues de l'élémentaire et certains parents d'élèves. Une réflexion s'est engagée quant à l'organisation de cette semaine de 4 jours et deux propositions d'horaires :

Proposition 1 :

Maternelle : 8h45-11h45 13h30-16h30

Élémentaire : 8h45-12h00 13h45-16h30

Proposition 2 :

Maternelle : 9h00-12h00 13h30-16h30

Élémentaire groupe 1 : 9h00-12h15 13h45-16h30

Élémentaire groupe 2 : 9h00-12h30 14h00-16h30

Un sondage a été organisé par l'association des parents d'élèves auprès des familles : Pour l'élémentaire 84 pour la semaine de 4 jours (les 2 propositions confondues) et 65 pour la semaine légale de 4,5 jours (travaillée le mercredi matin).

La municipalité précise que si la semaine dérogatoire était votée, c'est elle qui organisera les horaires en fonction de l'organisation de l'interclasse de midi et des transports. Elle s'abstiendra lors du vote pour ne pas favoriser l'une ou l'autre des organisations et fera face à ce qui sera décidé.

L'inspecteur précise qu'il y a 2 écoles sur Nexon et qu'il faut que les 2 conseils d'école soient pour le système dérogatoire pour que celui-ci s'applique.

Un vote à main levée est donc réalisé : 17 votants

Résultats : Semaine dérogatoire à 4 jours : 6 voix

Semaine à 4,5 jours : 6 voix

Abstentions : 5

La semaine dérogatoire n'est pas votée donc pas de changement à la rentrée prochaine (et ce quel que soit le résultat du vote du conseil de l'école maternelle)

Les résultats sont discutés, expliqués et validés.

3/ Questions diverses :

- Dotation informatique : la municipalité et l'école ont répondu à l'appel à projet "Ecoles numériques innovantes et ruralité ». Un peu plus de 12000 € de matériel informatique va être acheté et subventionné à 50 %. (remplacement des ordinateurs portables de classe, 1 tablette par classe, des visualiseurs, un abonnement à un ENT pour 3 ans)
- Est-ce que les horaires de garderie reviendront à la normale après le protocole ? La municipalité répond que ces horaires sont fonction du personnel et de la nécessaire désinfection des locaux
- Une question est posée quant à la formation des personnels par rapport au dispositif ULIS : une formation est prévue auprès des enseignantes en poste et au niveau de la mairie, un personnel en plus est prévu alors que ce n'est pas obligatoire sur le temps périscolaire.

La secrétaire de séance

Karine CHAUVIER

La présidente du conseil d'école

Sandrine LAMONNERIE

